

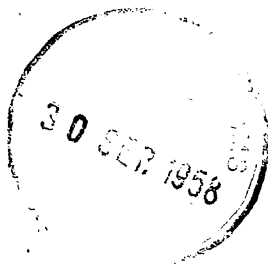
a 61325

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

WHO/Ma1/208
26 août 1958

ORIGINAL : ANGLAIS



ACCROISSEMENT IMPREVU DES DEPENSES
ENTRAINEES PAR LES PROGRAMMES D'ERADICATION DU PALUDISME

par le

Dr E. J. Pampana

Directeur de la Division de l'Eradication du Paludisme, OMS, Genève

Trois ans seulement ont passé depuis que la Huitième Assemblée mondiale de la Santé a adopté sa résolution historique préconisant l'éradication du paludisme, décision que précédait de quelques mois seulement une résolution analogue adoptée pour les Amériques par la XIVème Conférence sanitaire panaméricaine. Il est impressionnant de voir qu'après un si petit nombre d'années tant de pays et territoires ont exécuté, ou sont en train d'exécuter, des programmes d'éradication du paludisme. Ces programmes comportent l'élimination de la maladie de zones dans lesquelles vit au total une population de 749 millions d'habitants, soit près des deux tiers de la population exposée au risque d'infection paludéenne dans le monde.

Il y a trois ans, on disposait évidemment d'une expérience très restreinte en matière d'éradication du paludisme. L'expérience s'est accrue considérablement au cours de cette période. L'on a, malheureusement, eu parfois à faire deux constatations fâcheuses : dans certains cas, il a fallu, soit étendre la zone à protéger au-delà des limites prévues à l'origine, soit prolonger les opérations de pulvérisations au-delà du nombre d'années primitivement fixé.

Ces deux faits ont pour résultat d'accroître le coût des programmes et l'on devra s'efforcer d'éviter qu'ils ne se produisent.

1. Le premier fait est la nécessité dans laquelle on peut se trouver d'étendre les opérations d'éradication à des parties du pays qui, primitivement, n'avaient pas été comprises dans le plan. Ceci est dû à l'insuffisance des enquêtes

de reconnaissance faites avant les travaux. Il est évident que, pour obtenir l'éradication du paludisme, il faut avant tout interrompre la transmission de la maladie dans toute la zone atteinte et maintenir cette interruption jusqu'à ce que la population ait cessé d'être infectieuse pour les anophèles. D'où la nécessité de procéder à des pulvérisations dans toutes les régions où la transmission se produit ou est susceptible de se produire, quelque faible qu'elle soit. C'est au personnel des enquêtes préalables aux opérations qu'il appartient de dresser la carte de toutes ces régions, en s'assurant qu'aucune localité qu'il importe de prendre en considération n'est omise, mais, ce faisant, ce personnel doit s'efforcer, pour éviter les dépenses inutiles, de déterminer également les zones où aucune transmission n'est possible, soit pour des raisons climatiques, soit parce qu'aucun des vecteurs ou des parasites du paludisme n'est présent. L'enquête préalable qui constitue la base scientifique sur laquelle le plan d'éradication est élaboré requiert une certaine ingéniosité. Il faut concentrer l'attention sur des régions qui sont couramment considérées comme non impaludées. Il importe d'alerter l'ensemble du service sanitaire du pays pour que celui-ci notifie tous les cas suspects de paludisme qui pourraient avoir été contractés dans ces zones et qui appellent une enquête épidémiologique.

2. La deuxième constatation qui, elle, est récente, est qu'il peut être nécessaire de poursuivre les pulvérisations pendant un plus grand nombre d'années qu'on ne le prévoyait à l'origine. Il est largement admis que, si la transmission est totalement interrompue pendant au moins trois ans, le réservoir de parasites dans la population se trouve probablement épuisé. En conséquence, les pulvérisations n'auraient pas besoin de durer plus de trois ans si la transmission était interrompue dès le premier cycle de pulvérisations. C'est pourquoi on a déclaré que, dans les cas où les conditions sont très favorables, trois années de pulvérisations devraient suffire. Toutefois, ces conditions favorables sont exceptionnelles.

2.1 Dans beaucoup de régions, la bionomie des vecteurs, l'efficacité et la durée de l'action rémanente des insecticides, ou encore les habitudes de la population ne permettent pas d'interrompre pleinement la transmission après une année seulement de pulvérisations.

2.2 Dans quelques autres régions où le résultat désiré aurait pu être obtenu, les opérations ont été défectueuses et la transmission se poursuit dans un si grand nombre de poches que les pulvérisations de la première année ne peuvent pas être considérées comme efficaces.

Dans le cas 2.1, c'est encore à l'organisation qui s'acquitte des travaux préalables aux opérations qu'il appartient d'établir si une année unique de pulvérisations, dans les différentes zones épidémiologiques du pays, peut ou non laisser espérer que l'interruption de la transmission sera réalisée. Il est très vraisemblable que l'on dispose déjà, dans le pays, de connaissances suffisantes pour élucider ce point. Si tel n'est pas le cas, il faut instituer des projets pilotes le plus tôt possible. Manifestement, un programme de pulvérisations de trois ou quatre ans ne peut pas être mis sur pied pour réaliser l'éradication du paludisme si l'on constate que, dans certaines des régions en cause, deux ou trois années sont nécessaires pour prévenir l'apparition de nouvelles infections; on ne devrait pas davantage suggérer des pulvérisations annuelles de dieldrine dans le plan des opérations si l'on a constaté que l'action rémanente du produit n'est efficace que pendant une partie de la saison de transmission.

En ce qui concerne le point 2.2, c'est l'exécution des opérations qui est en cause. Cela ne signifie pas nécessairement que le service d'éradication du paludisme est fautif, car ce service ne peut vraiment fonctionner que s'il bénéficie de la collaboration constante de toutes les autorités gouvernementales appropriées. Il est bien évident que toutes les maisons de la "zone impaludée" doivent faire l'objet de pulvérisations efficaces avec des quantités appropriées d'un insecticide actif, et ce, au moment opportun. La tâche risque d'être considérable. A moins que le gouvernement ne soutienne pleinement la campagne d'éradication du paludisme, il est impossible d'obtenir une efficacité de 100 %, ce qui risque d'impliquer que les pulvérisations devront être prolongées une année encore.

Un plan qui prévoyait quatre années de pulvérisations pourra donc devoir en comporter cinq. En outre, si les traitements ne sont pas vraiment complets par l'étendue des zones traitées et par l'efficacité des opérations, la tâche imposée au service de surveillance finira par devenir si lourde qu'elle impliquera elle aussi des dépenses supplémentaires.

Il n'y a pas lieu ici d'insister sur les détails techniques ou administratifs concernant la manière de mener à bien les tâches qui, compte tenu de ce qui vient d'être dit, s'imposent à la période pré-éradication et au cours des opérations d'éradication proprement dites pour permettre d'éviter l'accroissement des dépenses. Mais il a semblé utile d'appeler une fois de plus l'attention sur cette vérité évidente, à savoir que, si l'éradication du paludisme est techniquement possible, elle constitue et elle constituera toujours une affaire sérieuse et les gouvernements ne devraient pas l'entreprendre en sous-estimant les difficultés ou en espérant que les problèmes se résoudre automatiquement avec les années sous prétexte que les insecticides à action rémanente parviennent d'une manière générale à réduire la transmission. Un succès partiel à cet égard risque d'aller dans le sens contraire à celui que l'on désire. Au lieu d'accroître l'aide qu'ils apportent au service d'éradication, les gouvernements seront peut-être tentés de la réduire en arguant que la morbidité paludique décline.

En conclusion, les plans d'éradication du paludisme doivent être fondés sur une connaissance appropriée des faits, ce qui implique en général une enquête spéciale préalable, laquelle, à son tour, peut avoir à faire intervenir la collaboration de l'administration sanitaire sur le plan épidémiologique et l'établissement de projets pilotes dans diverses zones. Le plan doit être ensuite réalisé exactement tel qu'il a été conçu et d'une façon pleinement efficace, ce qui requiert la compréhension et la coopération totales de toutes les autorités gouvernementales appropriées. Si tel n'est pas le cas, un surcroît de dépenses considérable s'ensuivra et l'on aboutira peut-être même à un échec.